

Montlosier, le 7 mars 2017

N/Réf : LM/FL 2017.0122
Affaire suivie par : Lucie MODESTE
Copie à :

Monsieur Christian PAILLOUX
Maire
MAIRIE
Place du 8 Mai
63450 SAINT SATURNIN

Objet : Plan Local d'Urbanisme (PLU) // Avis.
PJ : Grille d'analyse - Charte 2013>2025.



Monsieur le Maire,

La commune de Saint-Saturnin a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 12 novembre 2016 par délibération du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), en tant que Personne Publique Associée, **dispose de trois mois à compter de la réception du projet de PLU**, pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable. Le Syndicat mixte a reçu le projet de PLU arrêté le 22 décembre 2016 et a procédé à son examen.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier Ministre. **La nouvelle Charte 2013>2025 est entrée en vigueur le 19 juin 2013 par décret interministériel validant le reclassement du Parc pour une durée de douze ans.**

Par délibération, le Conseil municipal de la commune de Saint-Saturnin a approuvé la Charte 2013>2025 et adhéré au Syndicat mixte, concrétisant l'adhésion de la commune au périmètre réglementaire du Parc.

Le projet de PLU de la commune de Saint-Saturnin repose sur quatre orientations générales définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), à savoir :

- > Conforter la position de Saint-Saturnin dans le pôle de vie tricéphale.
- > Un cadre de vie de qualité à valoriser.
- > Renforcer et développer les activités économiques.
- > Un environnement naturel riche à préserver.

Ce projet est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc. Le Syndicat mixte décide de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Saint-Saturnin.

Le Syndicat mixte se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président,



Jean-Marc BOYER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne • www.parcdesvolcans.fr • accueil@parcdesvolcans.fr
Siège social • Montlosier 63970 Aydat • Tél. : 04 73 65 64 00 Fax : 04 73 65 66 78
Bureaux cantaliens • Place de l'hôtel de ville 15300 Murat • Tél. : 04 71 20 22 10